



JORF n°0104 du 4 mai 2013 page 7662  
texte n° 14

ARRETE

**Arrêté du 19 avril 2013 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique**

NOR: INTD1231461A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 19 avril 2013, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite « Union nationale des centres recherche et rencontres », dont le siège est à Paris, qui s'intitulera désormais « Fédération européenne des associations luttant contre l'isolement et pour la prévention du suicide (FEALIPS) ».

(1) *Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.*